

De temps en temps, monsieur M. part en vélo au stand de tir pour se consacrer à son loisir favori, le tir.



*Certes, le tir fait partie des activités de loisir les plus bruyantes qui soient. Or, comme le stand de tir se situe dans la clairière d'un bois, c'est à dire dans un endroit retiré et éloigné de toute habitation, et compte tenu du fait que monsieur M. utilise un moyen de transport silencieux, le «bilan de bruit des loisirs» n'est en fait pas si mauvais qu'il n'y paraît.*